

Fiche récapitulative

CFA120 | Comptabilité approfondie de l'entreprise



69

Total d'heures d'enseignement



8

Crédits ECTS



23/10/2025

Début des cours prévu

Programme

Première Partie : Difficultés comptables

Introduction

. Droit comptable : sources de la réglementation comptable, normalisation, harmonisation et organisation des règles comptables en France

Comptabilité approfondie N.B : en introduction de chaque chapitre, les définitions ou principes comptables seront présentés selon le référentiel IFRS et PCG mais seules seront développées dans le chapitre correspondant les règles du PCG

. Capitaux propres et passifs : définitions, différenciation des capitaux propres et du passif financier, différenciation des capitaux propres et de la situation nette selon le PCG, différenciation du passif externe : passif financier, passif non financier, provisions et passifs éventuels

. Actifs et charges : définitions et évaluation initiale des immobilisations corporelles et incorporelles ; immobilisations corporelles (distinction immobilisation corporelle/charge), immobilisations incorporelles (frais d'établissement, frais de développement, logiciels, sites Internet), frais d'émission d'emprunt ...

. Principes d'évaluation : conventions d'évaluation (IASB) , évaluation postérieure à la date d'entrée selon le PCG [- les actifs autres que les immobilisations incorporelles, corporelles et stocks, - les immobilisations incorporelles, corporelles (approche par composants des immobilisations corporelles, dépréciation (principes) des immobilisations corporelles et incorporelles, hors UGT], opérations en devises (emprunts/ prêts, opérations commerciales, opérations particulières en devises selon le PCG : créances douteuses, ajustements de la provision pour pertes de change) ...

Seconde Partie : Consolidation et IFRS

Principes d'évaluation

Principes de comptabilisation : le processus de comptabilisation (selon les IFRS) et la notion de fait générateur (IAS 18/principes et PCG), opérations de location (IAS 17 /principes, analyse selon le PCG : contrat de crédit-bail souscrit à l'origine, achat et cession d'un contrat de crédit-bail, opérations de cession-bail), opérations dépassant la période comptable ou l'exercice (IAS 18 et IAS 11 /principes, analyse selon le PCG : méthodes de l'achèvement et l'avancement dans le cas des contrats bénéficiaires)

Comptabilité des groupes de PME (selon le référentiel français CRC 99-02) :

N.B. : l'analyse et le traitement des impôts différés sont exclus du programme

dispositif réglementaire, ensemble consolidé, méthodes de consolidation, principaux retraitements et éliminations de consolidation (hors impôts différés), écart d'acquisition, écarts d'évaluation, élimination des titres des sociétés consolidées et partage des capitaux propres, établissement du bilan et du compte de résultat consolidés, consolidation par paliers et consolidation directe

Objectifs : aptitudes et compétences

Objectifs :

Développer, approfondir et actualiser les connaissances en comptabilité financière pour les PME et comprendre les bases de la comptabilité des groupes (consolidation) de PME.

Compétences :

Première Partie : Difficultés comptables

Situer le PCG dans le contexte évolutif de la normalisation comptable

Connaître le rôle des normalisateurs comptables nationaux (CNC, CRC devenus ANC)

Connaître et consulter les sources de la réglementation comptable (directives, lois, décrets et règlements) ; appliquer la

réglementation comptable

Rechercher et utiliser les règlements, avis et interprétations publiés par les organismes de normalisation

Juger de la finalité des opérations particulières mentionnées au programme (provisions réglementées, subventions, provisions) et comprendre leur articulation avec les principes comptables et les travaux de fin d'exercice selon le PCG

Collecter les informations permettant de traiter (identifier, évaluer, calculer, enregistrer ou réviser) les opérations particulières mentionnées au programme

Mettre en oeuvre les principes relatifs aux différentes catégories d'immobilisations corporelles, incorporelles et aux charges à répartir sur plusieurs exercices du PCG

Mettre en oeuvre les principes et les règles d'évaluation (initiale et postérieure à la comptabilisation initiale) relatifs aux différentes catégories d'immobilisations corporelles, incorporelles et des charges à répartir sur plusieurs exercices d'évaluation

Collecter les informations permettant de traiter (identifier, évaluer, calculer, enregistrer ou réviser) les différentes catégories d'immobilisations corporelles, incorporelles et les charges à répartir sur plusieurs exercices

Appliquer les bases de l'évaluation des opérations en devises mentionnées dans le programme (emprunts/prêts indivis, ventes, créances irrécouvrables) selon le PCG

Collecter les informations permettant de traiter (identifier, évaluer, calculer, enregistrer ou réviser) les opérations en devises mentionnées dans le programme selon le PCG

Seconde Partie : Consolidation et IFRS

Participer au traitement comptable des contrats de location (crédit-bail) selon le PCG et les IAS/IFRS

Collecter les informations permettant de traiter (identifier, évaluer, calculer, enregistrer ou réviser) les contrats de location (crédit-bail) selon le PCG et les IAS/IFRS

Participer au traitement comptable des opérations sur plusieurs exercices (bénéficiaires) selon le PCG et les IAS/IFRS

Collecter les informations permettant de traiter (identifier, évaluer, calculer, enregistrer ou réviser) les opérations se déroulant sur plusieurs exercices (bénéficiaires) selon le PCG et les IAS/IFRS.

Proposer et évaluer l'impact sur les comptes annuels des options applicables aux opérations sur plusieurs exercices

Consolidation des groupes de PME

1. Notions de consolidation selon les RMCC (99.02) Comprendre l'utilité et les limites des comptes consolidés pour un groupe de PME. Appliquer les obligations et les exemptions en matière d'établissement des comptes consolidés. Calculer les cas les plus usuels de pourcentage de droits de vote, de pourcentage d'intérêts et de périmètre de consolidation. Mettre en oeuvre les principes des méthodes de consolidation

2. Processus d'élaboration du bilan et du compte de résultat consolidés selon les RMCC (99.02) Définir le périmètre de consolidation et les enjeux sous-jacents. Participer au processus d'élaboration d'une consolidation. Participer à la réalisation ou à la révision des opérations de consolidation en vue de l'établissement du bilan et du compte de résultat consolidés (hors traitements des impôts différés) dans le cas d'acquisition en un seul lot des titres de participation, mais selon la méthode par paliers et la méthode directe : - détermination du périmètre de consolidation, - choix des méthodes de consolidation, - opérations de pré-consolidation (collecte des informations, liasse de consolidation, retraitements d'homogénéisation et éliminations des comptes réciproques et des résultats intra-groupe), - opérations de consolidation (éliminations des titres des sociétés consolidées, détermination et traitement comptable des écarts d'évaluation et de l'écart d'acquisition).

3. Participer aux choix stratégiques sur l'intérêt d'établir des comptes consolidés d'un groupe de PME et les options en vue de leur réalisation. Participer à la réalisation ou à la révision du bilan et du compte de résultat consolidés d'un groupe de PME. Participer au pilotage de l'ensemble du processus de consolidation d'un groupe de PME.

Prérequis

CFA 120

Dirigeants, gérants de PME, chefs comptables. Élèves du Cnam préparant la certification du " Responsable comptable ", de la licence professionnelle " Gestion comptable et financière des PME " et de la nouvelle Licence générale "Comptabilité Contrôle et Audit (CCA)".

Il est conseillé d'avoir suivi ou de suivre en parallèle l'UE CFA 115 de " Comptabilité financière des sociétés ".

Pré-requis :

- UE CFA 010 " Comptabilité et gestion d'entreprise ".

- UE CFA 030 "Comptabilité et gestion de l'entreprise application pratique".

- UE CFA 041 (ex CFA 040) " Gestion comptable et fiscale de l'entreprise ".

L'obtention de l'UE CFA 120 est impérative pour suivre avec profit l'UE CFA 200 du master CCA 1ère année.

Délais d'accès

Le délai d'accès à la formation correspond à la durée entre votre inscription et la date du premier cours de votre formation.

- UE du 1er semestre et UE annuelle : inscription entre mai et octobre
- UE du 2e semestre : inscription de mai jusqu'à mi-mars

Exemple : Je m'inscris le 21 juin à FPG003 (Projet personnel et professionnel : auto-orientation pédagogique). Le premier cours a lieu le 21 octobre. Le délai d'accès est donc de 4 mois.

Planning

Légende:

-  Cours en présentiel
-  Cours 100% à distance
-  Mixte: cours en présentiel et à distance

Modalités	Lieux	Disponibilités	Prochaines sessions *	Tarif indicatif
	Bordeaux & en ligne	Annuel	23/10/2025	De 0 à 1.380 €
	Bordeaux & en ligne	Annuel	Prévue en 2026-2027	De 0 à 1.380 €
	Bordeaux & en ligne	Annuel	Prévue en 2027-2028	De 0 à 1.380 €

*Selon les UEs, il est possible de s'inscrire après le début des cours. Votre demande sera étudiée pour finaliser votre inscription.

Modalités

Modalités pédagogiques :

Pédagogie qui combine apports académiques, études de cas basées sur des pratiques professionnelles et expérience des élèves. Équipe pédagogique constituée pour partie de professionnels. Un espace numérique de formation (ENF) est utilisé tout au long du cursus.

Modalités de validation :

La validation de cette UE est obtenue à 10/20
Un contrôle continu sous forme de galop d'essai permet, lors du premier examen, de gagner 3 points sur la note finale si celle-ci est inférieure à 10/20.
Un rattrapage est prévu sans possibilité d'utiliser les points du contrôle continu.

Tarif

Mon employeur finance	1.380 €
Pôle Emploi finance	690 €
Je finance avec le co-financement Région	Salarié : 208 €
Je finance avec le co-financement Région	Demandeur d'emploi : 166,40 €

Plusieurs dispositifs de financement sont possibles en fonction de votre statut et peuvent financer jusqu'à 100% de votre formation.

Salarié : Faites financer votre formation par votre employeur

Demandeur d'emploi : Faites financer votre formation par Pôle emploi

Votre formation est éligible au CPF ? Financez-la avec votre CPF

Si aucun dispositif de financement ne peut être mobilisé, nous proposons à l'élève une prise en charge partielle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec un reste à charge. Ce reste à charge correspond au tarif réduit et est à destination des salariés ou demandeurs

d'emploi.

Pour plus de renseignements, consultez la page [Financer mon projet formation](#) ou contactez nos conseillers pour vous accompagner pas à pas dans vos démarches.

Passerelles : lien entre certifications

- LG036C87 - Bloc Comptabilité : Consolidation des sociétés, comptabilité des groupes d'entreprises
- CRN04B10 - Bloc Comptabilité : Gestion comptable et financière
- CRN0400A - Titre RNCP Niveau 6 - Responsable comptable
- LG03607A - Licence 3 Comptabilité Contrôle Audit

Avis des auditeurs

Les dernières réponses à l'enquête d'appréciation de cet enseignement :

↓ [Fiche synthétique au format PDF](#)

Taux de réussite

Les dernières informations concernant le taux de réussite des unités d'enseignement composant les diplômes

↓ [Taux de réussite](#)